Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260402-DELIB_2026_26-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
2 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 20
Votants 23

Date de la séance : 2 avril 2026
Date de la convocation : 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., NIQUE C., GOARANT D., COCHET C., LEBON E., GARNIER M., CROAJOU C., CLAYESSEN R., LE CORRE F., RAYMOND L., CORNEC M., BOURBIGOT M., THOMAS M., LETTY Y.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- CASTERAS L., excusée, a donné procuration à PRUD'HOMME H.
- GUILLOU D., excusé a donné procuration à CROAJOU C.
- TOULARASTEL Ph., excusé a donné procuration à NIQUE C.

Mathieu BOURBIGOT a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET 5 : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2311-11 et R. 2311-12 ;

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice cumulé avec le résultat de l'exercice antérieur reporté est affecté de la façon suivante :
- En priorité, en réserves (compte 1068) pour la couverture du besoin de financement apparu à la clôture de l'exercice précédent,
- Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Constatant que le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal de la commune, présente :
- Un excédent de fonctionnement cumulé de 872 103,95 €
- Un excédent d'investissement cumulé de 1 249 840,86 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'affecter la somme de 500 000 € en recettes à la section d'investissement à l'article 1068 ;
- D'affecter la somme de 372 103,95 € en report de recettes de fonctionnement à l'article 002 ;
- De reporter la somme de 1 249 840,86 € en recettes à la section d'investissement à l'article R001.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260402-DELIB_2026_26-DE

	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A- Résultat de l'exercice	548 634,84
B- Résultat antérieur reporté	323 469,11
C -Résultat de fonctionnement cumulé (à affecter)	**872 103,95**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D -Solde d'exécution d'investissement	- 428 895,56
E - Résultat antérieur reporté	1 678 736,24
F - Résultat d'investissement cumulé	**1 249 840,68**
G - Solde des RAR (Restes à réaliser)	**- 43 541,46**
RAR Dépenses	*464 110,46*
RAR Recettes	*420 569,00*
H - Besoin de financement (Si G<F alors pas de besoin)	**-**
Résultat de Fonctionnement 2025 à affecter	**872 103,95**
Affectation du résultat en réserve 1068 (Recettes)	500 000,00
Report en fonctionnement compte 002 (Recettes)	372 103,95

Pour	23	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., NIQUE C., GOARANT D., COCHET C., LEBON E., GARNIER M., CROAJOU C., LE CORRE F., RAYMOND L., CORNEC M., BOURBIGOT M., THOMAS M., LETTY Y., CASTERAS L., GUILLOU D., CLAYESSEN R., TOULARASTEL Ph.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 2 avril 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : GUY PAGNARD
Date : 03/04/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte